

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/09/2011

M le maire ouvre la séance à 19h10.

Absents: - M Bureau qui a donné procuration à M Martin
- M Hunter

Etaient présents: mesdames Duleau, Majesté et Scott et messieurs Corcket, Gauthier, Marais, Martin, Puech, Reynaud et Schaeffer.

M Schaeffer est nommé secrétaire de séance.

Aucun membre du conseil n'ayant de remarque à faire, le compte rendu du conseil du 6 Juillet 2011 est adopté à 9 voix pour. M Puech et M Marais étant absents le 6 Juillet, ne participent pas au vote.

I RAPPORT ASSAINISSEMENT LYONNAISE DES EAUX

Le rapport 2010 rappelle les travaux effectués (poste de relevage rue Pitaut et télésurveillance).

Il manque toujours le devis sur le traitement en H2S.

La commune compte à ce jour 350 clients reliés à l'assainissement collectif.

Le rapport est adopté à 9 voix pour et 2 abstentions (M Corcket et M Marais)

M le maire fait savoir que la SAUR doit également livrer son rapport sur l'eau, sur les 6 derniers mois de 2010 mais ce n'est toujours pas fait.

II REMPLACEMENT ADJOINT TECHNIQUE

Me Ricaud, cantinière, sera en congé maternité à partir du 28 septembre 2010 et prolongera sans doute celui-ci par un congé parental de 6 mois.

Pour son remplacement, plusieurs solutions sont envisagées:

CDD: avantage à une personne de la commune mais le coût est élevé.

CAE: pour 20 heures, 85% du salaire est pris en charge pendant 6 mois renouvelable mais les candidats doivent être éligibles à ce type de contrat et un plan de formation doit être mis en place.

CONTRAT MISSION LOCALE: ouvert aux jeunes de moins de 25 ans, pendant un an dont 85% est pris en charge par l'état.

A l'unanimité, est décidé de prioriser les compétences et les candidats de la commune. M le maire s'engage à recevoir tous les candidats de la commune.

Délibération est prise avec 11 voix pour autorisant M le maire à signer un contrat pour remplacer les personnels titulaires absents.

III ANC: CONVENTION ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser les riverains d'une départementale, non reliés à l'assainissement collectif, à rejeter l'eau assainie par un système individuel, dans le fossé longeant la départementale. Deux conventions seront signées: une entre le particulier et le département et l'autre entre le département et la commune (représentant le SPANC).

La délibération est votée à l'unanimité: 11 voix pour.

La deuxième délibération porte sur la subvention à demander au conseil général pour les visites de contrôle de l'assainissement non collectif. Cette délibération est acceptée à l'unanimité: 11 voix pour.

M le maire précise que les visites ont débuté au mois de juin: 13 à 14 points noirs sont relevés et une personne a posé problème pour recevoir le contrôleur de la SAUR. Pour ces points délicats, d'éventuelles subventions pourront être attribuées par l'agence de l'eau si les demandes sont groupées.

IV CONTRAT GAZ

Le contrat de 3 ans, passé avec GDF SUEZ se termine fin septembre 2011.

Après délibération, la signature du renouvellement pour 3 ans, du contrat gaz est votée à 11 voix pour.

V TAXE D'AMENAGEMENT

Cette taxe remplace la TLE, qui s'applique aux nouvelles constructions. Le taux de 2% avait été voté en 2008.

Ce taux est reconduit. Le conseil municipal valide à 11 voix pour, la mise en place de la taxe d'aménagement.

VI DM

2 DM sont à voter:

la 1ère concerne 1000€ en dépense à transférer du chapitre 20 compte 202 vers le chapitre 204 compte 2042 en dépense également: 11 voix pour.

L'autre concerne la somme de 3465€ du budget assainissement (redevance Adour Garonne) à transférer du chapitre 11 compte 622 vers le chapitre 65 compte 651: 11 voix pour.

VII TRAVAUX A L'ENTREE EST

Un point sur les travaux en cours est fait: l'enfouissement du réseau moyenne tension est pratiquement terminé.

Le regoudronnage du CD 10 par la société « Colas » est programmé pour la semaine 41.

Le devis pour l'aménagement d'une ½ olive pour sécuriser l'entrée du bourg s'élève à 15970€ HT. Seules les bordures sont subventionnées à hauteur de 25% et coûtent environ 3000€. L'installation du dos d'âne prévu route de Targon sera reportée.

Le conseil municipal acte à 11 voix pour, l'aménagement en ½ olive de l'entrée Est du bourg.

VIII PROPOSITION D'ACHAT D'UNE MAISON APPARTENANT A LA COMMUNE

Une personne a proposé l'achat de la maison avec son jardin, en face de l'église appartenant à la mairie pour la somme de 70000€. Une autre proposition avait été faite à 40500€. Elle avait été mise en vente au prix de 100000€ à débattre.

Un voisin du jardinet non attenant, souhaite l'acquérir sans proposer de prix.

Après discussion, 7 voix sont pour la vente et 4 abstentions (Ms Bureau, Marais, Martin et Schaeffer).

M le maire indique que la pharmacienne prévoit de bâtir en dur la partie du bâtiment en toile.

IX DEFIBRILLATEUR

La société « Média Santé » avait proposé d'installer un défibrillateur sur la commune avec l'aide de sponsors locaux. 5 partenaires ont donné et il manque 1350€ pour cette acquisition.

Deux propositions: on arrête cette procédure ou la commune finance le restant en gardant la publicité locale.

9 voix sont pour poursuivre la procédure avec la société Média santé , 2 voix sont contre (Ms Corcket et Puech).

X POSITIONNEMENT sur le SCHEMA DEPARTEMENTAL de COOPERATION INTERCOMMUNALE

La Communauté des Communes a délibéré à la majorité (1 opposition et 1 abstention) pour maintenir la CdC dans son périmètre actuel dans son intégralité, rejetant ainsi le schéma proposé par le Préfet. Elle ajoute un 2ème article: la CdC souhaite créer des partenariats avec les communes limitrophes.

La conseil municipal doit à son tour se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal souhaite à la majorité de ses membres (1 voix contre: Me Majesté et 1 abstention: M Puech), maintenir le périmètre actuel de la CdC du Vallon de l'Artolie.

L'article 2 est adopté à l'unanimité: 11 voix pour la création de partenariats avec les communes limitrophes de la CdC du vallon de l'Artolie.

XI INFORMATIONS DIVERSES

- La commune a eu l'autorisation de commencer exceptionnellement, les travaux de l'école avant la rentrée. La commission du Conseil Général pour les subventions n'aura lieu qu'en octobre. Il reste l'aménagement des ouvertures qui aura lieu prochainement.
- Suite au déménagement de l' Accueil Péri-scolaire, une convention tripartite d'occupation des locaux de l'école a été signée. Chacun y a mis de la bonne volonté.
- La PMI a renouvelé son agrément à l'ALSH.
- Durant l'été, de nombreux soucis de recouvrement de la cantine scolaire ont été rencontrés. Après enquête auprès des parents et en accord avec le trésorier, le paiement par prélèvement sera proposé.
- La commune est inscrite pour l'installation d'un radar pédagogique pour une semaine.
- Suite à la modification partielle du POS, la publication dans les journaux est commencée et l'enquête publique débutera le 3 octobre 2011 pour 5 semaines, soit jusqu'au 4 novembre. Le commissaire enquêteur a été nommé et a rencontré M le maire.
- Suite à la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, due à la sécheresse, la commune n'a pas été retenue malgré l'appui de Madame la député. Les personnes concernées par les fissures de leur maison suite à la sécheresse, ont été informées et invitées à refaire une demande pour 2011 pour réexamen de leur dossier par le préfet. Une audience sera demandée à la sous-préfète.
- La CdC a relancé le propriétaire du château de Paillet pour trouver une solution pour ce bâtiment qui se dégrade.
- L'assurance du camion ayant cassé le candélabre à l'entrée du bourg doit le rembourser.

La séance est levée à 21h45.